

A LA CAISSE DES ECOLES

Le problème des livres scolaires

La Caisse des Ecoles a procédé durant les vacances au recensement des livres scolaires en usage dans nos écoles.

Inventorier, vérifier l'état des collections, réparer même certains ouvrages, tout cela représente un grand travail de mise en ordre indispensable qui vise à satisfaire mieux encore les besoins d'une population scolaire croissante tout en réalisant des économies.

Et maintenant quelques conclusions s'imposent qu'il n'est pas inutile de porter à la connaissance de la population.

La Caisse des Ecoles possède environ 60.000 ouvrages répartis dans les écoles primaires et dans les collèges. Le seul collège Martini, le plus important des établissements en possède 16.000. C'est un capital très important qui peut se chiffrer à quelques dizaines de millions.

Pour renouveler les ouvrages irrécupérables, pour faire face aux changements de programme (hélas ! combien fréquent), la Caisse des Ecoles, grâce aux subventions de la Municipalité achète chaque année pour 5 à 6 millions d'ouvrages neufs.

Si l'on suivait les conseils du gouvernement on pourrait acheter des livres d'occasion. Ce serait un moyen de réaliser des économies mais, on estime à la Caisse des Ecoles que les enfants du peuple méritent mieux que cela.

Evidemment, il n'est pas possible de distribuer chaque année 60.000 ouvrages neufs ; mais on doit faire en sorte que chaque élève reçoive des livres convenables.

Un élève de 1re Moderne va recevoir 19 livres. Sur cette quantité il n'en aura peut-être que 7 ou 8 absolument neufs les autres seront cependant parfaitement utilisables. L'enfant et les parents comprendront tout de même que le prêt de ces 19 ouvrages représente pour eux une économie d'environ 20.000 frs. C'est un avantage non négligeable.

En regard de tels avantages on peut exiger des uns et des autres certaines attentions.

Nous avons montré que la Caisse des Ecoles possède en livres un capital précieux. Mais ce capital, il est la propriété collective. Chacun a le devoir de les conserver : élèves, parents, instituteurs, professeurs tous, doivent unir leurs efforts dans ce but.

Ces conseils ne s'adressent pas à tout le monde. Nous savons bien les exigences répétées des instituteurs et des institutrices pour que les livres soient couverts, pour éviter qu'ils ne soient gribouillés ou déchirés. Nous constatons le souci de bien des parents pour réparer un livre dont la tranche se décolle.

Qu'ils soient remerciés de cette attention pour le bien public !

Mais il faut bien le dire, combien de négligences pourraient être évitées et par conséquent, combien d'économies réalisées ! Un seul exemple pour preuve :

Un livre de littérature de la classe de 1re ou de 2me Moderne coûte 2.000 frs. Il peut durer un an comme il peut durer plusieurs années. Tout dépend du soin de l'enfant. Il y a deux cents livres de ce genre en circulation au collège Martini représentant une

valeur globale de 400.000 frs. Si pendant 5 ans, il n'est pas nécessaire de remplacer ces ouvrages c'est une somme de 2.000.000 de francs que la Caisse des Ecoles n'aura pas à dépenser.

Et l'exemple ne porte que sur un seul ouvrage.

Et aussi faut-il ajouter que ce calcul est fait sans tenir compte des hausses régulières ; car cette année encore il faut s'attendre à des hausses variant de 10 à 15%. La soi-disant baisse de trois pour cent annoncée par le gouvernement ne trompera que les naïfs.

Au moment où les distributions de livres vont se faire, nous avons voulu attirer l'attention de la population, des grands et des petits, des maîtres et des élèves sur l'intérêt qu'ils ont tous à respecter leurs propres instruments de travail, à défendre les finances de la collectivité, tout en remerciant la Municipalité des efforts considérables qu'elle accomplit pour l'instruction des enfants de la commune.

La Caisse des Ecoles.

AU SUJET DES DISTRIBUTIONS DE LIVRES

La Caisse des Ecoles communique :

De nombreux enfants de Toulon sont refusés dans les établissements de cette ville par manque de places.

Ils se font donc inscrire à La Seyne.

Ils prétendent à la gratuité des livres scolaires comme en bénéficient les Seynois.

Il n'est pas possible à la Caisse des Ecoles de leur donner satisfaction dans l'immédiat.

Si la Ville de Toulon accepte le versement à La Seyne d'une allocation pour fournitures scolaires comme le font les communes voisines de St-Mandrier, Bandol, Sanary, Six-Fours, il nous sera alors possible de donner satisfaction aux jeunes Toulonnais.

Dans le cas contraire, ils seront dans l'obligation d'acheter leurs livres.

Le Bureau des Ecoles.